



COMMUNIQUÉ DU GROUPE SOMME À GAUCHE <sup>(1)</sup>

## **La majorité de droite au Conseil départemental ajoute l'indignité à l'illégalité**

**Depuis des mois, les élu-e-s du groupe "SOMME À GAUCHE" s'opposent à la volonté de la majorité de droite du Conseil départemental de la Somme d'influer sur le choix des bénéficiaires de l'Aide aux Personnes Âgées quant au mode de prestation proposé pour l'intervention des aides à domicile.**

**Ils rappellent que le libre choix** par l'utilisateur entre le mode prestataire (la gestion et la formation de l'aide à domicile sont effectuées par le biais d'une association agréée) et le mode mandataire (la personne âgée devient elle-même employeur de l'aide à domicile) est garanti par la loi. Le simple fait d'afficher une volonté de "rééquilibrage" entre ces deux modes de gestion, c'est à dire d'intervenir pour inciter à choisir tel type de prestation contre tel autre, constitue, à lui-seul, une rupture du principe de libre choix et donc l'irrégularité de la procédure.

Les élu-e-s départementaux du groupe "SOMME À GAUCHE" :

**soutiennent l'action de Pascale BOISTARD, Secrétaire d'État chargée des personnes âgées**, garante du respect de la loi, suite aux plaintes formulées par des dizaines de bénéficiaires de l'APA de la Somme pour dénoncer les pressions exercées par l'institution départementale à leur encontre.

**Non content d'accroître les difficultés des personnes âgées dépendantes et de précariser les emplois des aides à domicile, la majorité de droite ajoute désormais l'indignité à l'illégalité.**

Par un courrier adressé au Premier Ministre le 6 décembre, M. Laurent SOMON, indique **qu'il suspend la participation du Conseil départemental :**

- au schéma départemental des gens du voyage
- au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

comme mesure de rétorsion face à l'État qui lui impose tout simplement le respect la loi quant au libre choix des personnes âgées.

**Il menace même :**

- d'annuler les financements destinés à l'hébergement d'urgence
- d'annuler les financements à l'accueil des femmes victimes de violences !

Ce chantage sans précédents d'un droit à l'irrégularité en contrepartie d'un soutien aux plus fragiles, aux handicapés et aux victimes est indigne de la fonction politique. Il ne grandit pas ceux qui profèrent de telles menaces et jette l'opprobre sur l'assemblée de notre département.

**En conséquence :**

**Les élu-e-s du groupe "SOMME À GAUCHE" exigent de la majorité départementale de Droite qu'elle sorte de ses égarements honteux et demandent à être reçus par le président Laurent SOMON pour que notre département retrouve le chemin de la légalité et de la dignité.**

<sup>(1)</sup>le groupe "SOMME À GAUCHE" est composé de 11 Conseillers départementaux :

Francis LEC, Président du groupe

Catherine BENEDINI, Philippe CASIER, Delphine DAMIS-FRICOURT, Zohra DARRAS, Bernard DAVERGNE, Pascal DELNEF, Jean-Louis PIOT, Catherine QUIGNON, Jean-Jacques STOTER, Nathalie TEMMERMANN